

PROCÈS-VERBAL
du COMITE SYNDICAL du Mardi 25 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le trois du mois de février, à dix-huit heures, le Comité Syndical du SYNDICAT INTERCOMMUNAL d'EAU POTABLE et d'ASSAINISSEMENT du NORD LIBOURNAIS, légalement convoqué, s'est réuni à Maransin, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DARQUEST, Président.

Date de la Convocation : 17 février 2026

Eau potable et assainissement non collectif :

Nombre de communes membres du syndicat : 14

Nombre de délégués : 28

Nombre de communes représentées : 10 formant la majorité des communes membres.

Nombre de délégués présents : 15 - Nombre de pouvoirs : 00 - Nombre de votants : 15 –

Nombre d'absents : 13

Présents :

Commune de BAYAS : Mme Fabienne KRIER – M. Christian RAYMOND -

Commune de BONZAC : M. Jean-Luc DARQUEST –

Commune de LAGORCE : Mme Patricia GOBBI

Commune de LAPOUYADE : Mme Danielle CARBONEL -

Commune de MARANSIN : M. Jean-François BLANCHET

Commune de SAINT DENIS de PILE : M. Pascal PERAULT –

Commune de SAINT MARTIN de LAYE : M. Pierre MALGUID -

Pouvoir : néant

Absents représentés :

Commune de Bonzac : M. Jean-Luc LETERME délégué titulaire remplacé par le délégué suppléant M. Gilles BEGUIN

Commune de LAGORCE : M. Bruno LAVIDALIE délégué titulaire remplacée par le délégué suppléant M. Michel ALLARD

Commune de SABLONS : Mme Francine TREBUCHAIRE délégué titulaire remplacée par la délégué suppléante Natacha D'ASCANIO

Commune de SAINT DENIS de PILE : Mme Fabienne FONTENEAU délégué titulaire remplacée par le délégué suppléant M. Marc LAGARDE

Commune de SAINT MARTIN du BOIS : M. Jean-Philippe VIRONNEAU délégué titulaire remplacé par le délégué suppléant M. Laurent ROUMEGOUX

Commune de TIZAC de LAPOUYADE : M. Jean-Pierre ROLLAND délégué titulaire remplacé par le délégué suppléant M. Lionel ARTIGUE - M. Frédéric FERCHAUD délégué titulaire remplacé par la délégué suppléante Mme Céline BRUNETEAU

Absents Excusés :

Commune d'ABZAC : M. Jacques RABANIER - Mme Jeany DUVAL

Commune de Guîtres : M. Hervé ALLOY – M. Patrick ANGULO -

Commune de LAPOUYADE : M. Stéphane BEAUFILS –

Commune de MARANSIN : M. Bernard BACCI

Commune de SAINT CIERES d'ABZAC : M. Lionel GACHARD – M. Jean-Louis MICHEL –

Commune de SAINT MARTIN de LAYE : M. Nicolas BERT

Commune de SAINT MARTIN du BOIS : M. Thibaud YVON

Commune de SAVIGNAC de l'ISLE : M. Joël VERDIER - Mme Chantal GANTCH –

Invités absents :

- M. Laurent KERMABON : vice-président de la Cali délégué à l'eau, à l'assainissement, à

l'environnement et à la transition écologique

- - Mme Emeline RAQUIL, Directrice à l'eau de la Cali

Ordre du Jour :

- Adoption du procès-verbal de la réunion du comité syndical en date du 09 décembre 2025
- **Délibération N° 01/24022026** - Débat d'orientation budgétaire 2026
- **Délibération N°02/24022026** – DETR 2026 – Renouvellement réseaux eau potable « Bouteille » Saint Martin de Laye
- Informations
- Questions diverses.

ACCUEIL des PARTICIPANTS :

Monsieur le Président remercie l'ensemble des délégués présents. Il remercie également la mairie de Maransin d'accueillir le comité syndical au sein de son foyer communal.

Nomination du secrétaire de Séance :

M. Gilles Béguin est nommé secrétaire de séance.

Adoption du compte-rendu de la réunion du comité syndical en date du 09 décembre 2025

Observations : néant

Vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

Délibération N° 01/24022026 - Débat d'orientation budgétaire 2026

Vu la Loi N° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux Droits et Libertés des Communes, des Départements et des Régions, et ses décrets d'application,

Vu la convocation du Comité Syndical, en date du 17 février 2026, pour une réunion le mardi 25 février 2026, en session ordinaire, à Maransin,

Considérant le rapport d'orientation budgétaire du président du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable et d'Assainissement du Nord Libournais,

Entendu l'exposé du président,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- **décide de prendre acte** de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2026 a été réalisé ce jour
- **dit** que le rapport d'orientation budgétaire sera joint à la présente délibération

Vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

Délibération n°02/24022026 – DETR 2026 – Renouvellement réseaux eau potable « Bouteille » Saint Martin de Laye

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2334-32, L2334-33 et R.2334-19 à R2334-31-1 et R.2334-32 à R.2334-35,

Vu l'article 179 de la loi n°2010 des finances pour 2011 portant la création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),

Vu la circulaire de DETR 2026,

Considérant que le SIEPA est éligible et répond aux critères de l'article L2334-33 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité de renouveler la canalisation d'eau potable située sur le secteur « Bouteille » sur la commune de Saint Martin de Laye,

Demande de subvention pour le renouvellement du réseaux d'eau potable « Bouteille » Saint Martin de Laye	
Montant des travaux	395 000 €
DETR	79 000 €
Syndicat	316 000 €
Total 2026	395 000 €

Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide de :

- D'adopter le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- Autoriser Monsieur le Président à solliciter une subvention à hauteur de 79 000 € au titre de la DETR 2026

Vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

Informations

Le Président informe que le Centre de Gestion étant l'autorité compétente pour publier le Rapport social unique commun à l'ensemble des collectivités et établissements de moins de 50 agents affiliés, sa synthèse est disponible sur son site internet à l'emplacement suivant :

<https://www.cdg33.fr/cdg33/vue/25189/21223/full>.

Programmation des prochaines réunions

- **Le prochain comité syndical aura lieu le : Jeudi 05 mars 2026 à 18 H 00**
Au foyer communal de Savignac de l'Isle

Questions diverses.

néant

M. le Président constate que l'ordre du jour est épuisé et lève la séance.

Suivent les Signatures,

Le Président,

Le Secrétaire,

Les Membres du Comité Syndical,